

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 9 FEVRIER 2012 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

OBSERVE une minute de silence suite à la disparition de M. René LEVIS, employé au service technique de la commune de Serémange-Erzange, le 3 février 2012.

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange).

ADOpte les procès-verbaux des séances des conseils de communauté du 17 novembre 2011 et du 15 décembre 2011

REPREND les délégations données au bureau et au président.

ABROGE la délibération n° 2011-128 du 15 décembre 2011 approuvant le principe de création de la SPL TransFensch ; **ADOpte** le principe de transformation de la SEM TransFensch en Société publique locale (SPL), dans laquelle la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sera actionnaire minoritaire et **AUTORISE** la mise en œuvre de la transformation conformément aux modalités administratives précitées.

VEND 3 409 actions au prix de 16 € par action au SMITU Thionville Fensch, soit un montant total de 54 544 € ; **PREND ACTE** de la prise en charge des frais inhérents à cette acquisition par le SMITU Thionville Fensch ; **AUTORISE** le transfert des 305 actions restantes du capital de la SEM TransFensch vers celui de la SPL TransFensch ; **PREND ACTE** par ce transfert de la participation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au capital de la future SPL TransFensch et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette cession et à ce transfert d'actions.

APPROUVE les statuts de la SPL TransFensch, conformément à l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales.

PREND ACTE du nombre et de la répartition des sièges au conseil d'administration de la SPL TransFensch ; **ELIT** à bulletin secret Gérard CAYUELA au conseil d'administration de la SPL TransFensch avec effet au jour de réunion répondant aux conditions statutaires de quorum de l'assemblée générale extraordinaire de la SEM TransFensch devant statuer sur la transformation en SPL et **HABILITE** le représentant au sein du conseil d'administration et des assemblées générales d'actionnaires de la SEM TransFensch et de la SPL TransFensch aux fins de prendre toutes mesures utiles à la mise en œuvre du processus de transformation et à la réalisation de la présente délibération.

APPROUVE la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au syndicat mixte des transports urbains Thionville-Fensch pour l'année 2012, à hauteur de 1 561 424,12 €, **PREND ACTE** du versement de la participation par douzième comme le permet la convention signée en 2011 avec le SMITU et **VOTE** les crédits au budget de l'exercice correspondant.

ADOpte le cahier des charges de cession des terrains de la ZAC Ste-Agathe présenté ci-après et **AUTORISE** son entrée en vigueur à la date de la signature de l'acte de vente des terrains entre SEBL et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

ACCEPTE la cession d'une surface de 2 150 m² environ (arpentage à effectuer) à CASSANO RIBREIREX ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, sous réserve des arpentages et inscriptions d'acte en cours de publication au livre foncier et au cadastre ; **FIXE** la cession de 12 €/m² hors TVA à la charge de l'acquéreur ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir la liste définitive des parcelles avec les références cadastrales exactes tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ABROGE la délibération n° 2011-111 portant sur la vente de 2 800 m² à PEM Industrie ; **ACCEPTE** la cession d'une surface de 5 016 m² environ (arpentage à effectuer) à Lorraine Aéronautique ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, sous réserve des arpentages et inscriptions d'acte en cours de publication au livre foncier et au cadastre ; **FIXE** la cession de 12 €/m² hors TVA à la charge de l'acquéreur ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir la liste définitive des parcelles avec les références cadastrales exactes tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique des terrains délaissés par la Ville de Florange numérotés au cadastre parcelles n° 54 et 972 section 5, et n° 362 et 365 section 30, sur le ban communal de Florange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à rédiger un acte en la forme administrative pour finaliser l'acquisition et **AUTORISE** le 1er Vice-président, Monsieur Philippe DAVID, ou le 2ème Vice-président, Monsieur Jean-Jacques RENAUD, à signer l'acte en la forme administrative et à accomplir toutes les démarches et actes nécessaires pour finaliser le transfert de propriété.

ABROGE la délibération n° 2010-104 portant sur la vente de 4 600 m² à la SCI BERGNIER ; **ACCEPTE** la cession d'une surface de 4 800 m² environ (arpentage à effectuer) à la SCI BERGNIER ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, sous réserve des arpentages et inscriptions d'acte en cours de publication au livre foncier et au cadastre ; **FIXE** la cession de 12 €/m² hors TVA à la charge de l'acquéreur ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir la liste définitive des parcelles avec les références cadastrales exactes tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ANNULE la délibération n° 2009-123B du 10 décembre 2009 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise SARL AUTO + FAMECK.

ARRETE le projet de schéma de développement commercial tel qu'il figure sur les documents joints au rapport, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à transmettre aux communes le projet de schéma de développement commercial pour approbation.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle entre la Nilvange, l'EPFL et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch , **PREND ACTE** de la volonté de la commune de Nilvange de faire acquérir par l'EPFL les terrains susnommés dans la présente convention.

APPROUVE la convention de transaction en vue de régler un litige à l'amiable entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et l'entreprise SNIDARO ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à accomplir et signer ladite convention et tous les actes nécessaires pour finaliser ce dossier.

VOTE le budget pour l'exercice 2012 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, certains chapitres correspondants à des opérations, **VOTE** le budget général pour l'exercice 2012 de la communauté d'agglomération lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	44 110 747 €
- la section d'investissement à	13 766 603 €

VOTE le budget annexe de la gestion immobilière,

- la section de fonctionnement à	140 000 €
- la section d'investissement à	1 021 800 €

VOTE le budget annexe de la zone Ste-Agathe,

- la section de fonctionnement à	5 689 295 €
- la section d'investissement à	1 152 173 €

VOTE les subventions dont le détail figure dans le document budgétaire, **AMORTIT** en un an les subventions d'équipement versées en 2011, dont le détail figure dans le document budgétaire, **VOTE** le taux de TEOM à 12,33%, **VOTE** le taux de CFE au maximum autorisé par la loi, **MAINTIENT** les taux de fiscalité additionnelle (TH, FB et FNB) au niveau de 2011, soit :

- TH :	8,92 %
- FB :	1,03 %
- FNB :	9,87 %

CONFIRME les décisions du conseil de communauté des 23 septembre 2010 et 22 septembre 2011 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 000 € et 100 000 €, à savoir base de cotisation minimum à 2000 € (valeur 2011) et réduction de moitié en cas d'activité à temps partiel jusque 9 mois d'activité ; **CONFIRME** la décision du conseil de communauté du 22 septembre 2011 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 €, à savoir base de cotisation minimum à 6 000 € (valeur 2011), sans réduction en cas d'activité à temps partiel ; **DECIDE** de fixer la base de cotisation minimum à 2 000 € et de réduire de 20% la cotisation des assujettis dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €, et réduction de moitié en cas d'activité à temps partiel jusque 9 mois d'activités.

VOTE pour 2012 une subvention à l'Amicale du personnel d'un montant total de 66 700 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de versement et d'utilisation des fonds.

APPROUVE le versement d'une contribution de 136 056 € au SYDELON pour l'année 2012 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à accomplir et signer tous les actes nécessaires pour finaliser ce dossier.

APPROUVE la création d'un Espace info énergie (EIE) Moselle Nord ; **VOTE** une subvention annuelle de 6 798 € à l'ADIL 57 pour 2012, 2013 et 2014 pour le fonctionnement de l'EIE Moselle Nord ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention annuelle de 6 798 € à l'ADIL 57 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention triennale y afférente (2012-2013-2014) avec l'ADIL 57 et toute pièce s'y rapportant.

ACCEPTE la prise en compte des quatre points susmentionnés et **ADOPTE** définitivement le deuxième Programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour une durée de six ans.

APPROUVE le protocole transactionnel ci-joint ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de transaction et tous les actes y relatifs ; **AUTORISE** le paiement des prestations supplémentaires visées ci-dessus d'un montant total de 23 992,38 € HT soit 28 694,89 € TTC sur présentation des justificatifs correspondants ;

VOTE les crédits correspondants ; **SOLLICITE** les subventions aux partenaires de l'opération des Tilleuls (ANRU, EPFL...).

APPROUVE les règles d'accès gratuit du Parc du haut-fourneau U4 à compter du 1^{er} avril 2012 et **ACCORDE** la gratuité lors de certains évènements organisés au Parc du haut-fourneau U4, lors de la saison 2012 comme décrits.

APPROUVE la convention de coopération entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, la ville d'Uckange et l'association Chrysopée fixant l'organisation et le fonctionnement entre les services des trois parties et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

ADOPTE le plan de financement de la programmation culturelle 2012 tel que présenté ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des différents partenaires dans les conditions définies dans le tableau ci-dessus ; **ACCEPTTE** de prendre en charge le financement de cette saison culturelle, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

DECIDE de déléguer au président et au bureau les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

o o o o o

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, des échanges ont lieu sur la situation du groupe Alpha Santé.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni les 5 décembre 2011 et 24 janvier 2012 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} avril 2010 :

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2011

Décision n° 57-2011 : **ACCEPTTE** de proroger pour une durée de 12 mois la commercialisation de l'immeuble La Feltière sis avenue François Mitterrand à Fameck pour des entreprises spécialisées aux conditions indiquées et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 58-2011 : **ACCEPTTE** la vente du véhicule Citroën Jumpy, immatriculé 437 BTR 57, au garage Citroën DM Autos, dont le siège est sis 36, route d'Esch sur Alzette à Thionville (57103), pour un montant de 5 700 € (cinq mille sept cents euros) et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette vente et à effectuer toutes démarches nécessaires pour finaliser le transfert de propriété.

Décision n° 59-2011 : **ACCEPTTE** la vente du véhicule PEUGEOT Partner, immatriculé 899 BTE 57, à la société WALYGATOR pour un montant de 5 600 € (cinq mille six cents euros) et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette vente et à effectuer toutes démarches nécessaires pour finaliser le transfert de propriété.

Décision n° 60-2011 : **ACCEPTTE** la vente du véhicule Citroën Jumper, immatriculé 237 BTL 57, à la ville de Knutange, pour un montant de 9 500 € (neuf mille cinq cents euros) et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette vente et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour finaliser le transfert de propriété.

Décision n° 61-2011 : **ACCEPTTE** le renouvellement de l'adhésion à ACOM France pour l'année 2011 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la cotisation 2011 à ACOM France sur la base d'un montant de 6 705,32 €.

Décision n° 62-2011 : **DONNE** son accord sur le dossier d'aide à la construction de 24 logements collectifs locatifs sociaux à Knutange (rue de Lorraine), **ALLOUE** une subvention de 96 000 € à Moselis, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Moselis fixant les obligations de chaque partie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 63-2011 : **DONNE** son accord sur le dossier d'aide à la construction de 42 logements collectifs locatifs sociaux à Florange (rue de Hayange), **ALLOUE** une subvention de 96 000 € à Moselis, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Moselis fixant les obligations de chaque partie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 64-2011 : **DONNE** son accord sur le dossier d'aide à la construction de 14 pavillons locatifs sociaux à Knutange (rue de Lorraine), **ALLOUE** une subvention de 74 000 € à Moselis, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Moselis fixant les obligations de chaque partie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 65-2011 : **APPROUVE** les Plans d'Organisation de la Sécurité et des secours des piscines communautaires tels que modifiés et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à prendre toutes dispositions nécessaires à leur exécution.

Décision n° 66-2011 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer et à signer la demande de déclaration préalable relative aux travaux pour le remplacement de la clôture sur le site du Haut-Fourneau U4.

Décision n° 67-2011 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Knutange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 3 078,50 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

SEANCE DU 24 JANVIER 2012

Décision n° 01-2012 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat de cession de droit à l'image avec La poste et toute autre pièce s'y rapportant.

Décision n° 02-2012 : **DONNE** son accord sur le remboursement du déjeuner du lundi 7 novembre 2011 au président du conseil de développement sur la base des frais réels.

Décision n° 03A-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 – SDRA 57, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le commerce d'achat, vente véhicules, réparation, dépannage, SDRA 57, **ACCORDE** une subvention de 3 572,42 € maximum au commerce SDRA 57 au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 3 572,42 € maximum et la reverser, le cas échéant, au commerce SDRA 57 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 03B-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 – Au Fournil de Fred, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec la boulangerie Au Fournil de Fred, **ACCORDE** une subvention de 6 685,25 € maximum au commerce Au Fournil de Fred au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 6 685,25 € maximum et la reverser, le cas échéant, à la boulangerie Au Fournil de Fred et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 03C-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 – Boulangerie Pâtisserie CHAVES, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec la boulangerie pâtisserie CHAVES, **ACCORDE** une subvention de 2 670,55 € maximum à la Boulangerie pâtisserie CHAVES au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 2 670,55 € maximum et la reverser, le cas échéant, à la Boulangerie pâtisserie Chaves et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 03D-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 – BODY BEST, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le centre de fitness Body Best, **ACCORDE** une subvention de 1 698,97 € maximum au centre de fitness Body Best au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 698,97 € maximum et la reverser, le cas échéant, au centre de fitness Body Best et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 03E-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 – FUNEREST, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le commerce de pompes funèbres Funerest, **ACCORDE** une subvention de 2 888,00 € maximum au commerce de pompes funèbres Funerest au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 2 888,00 € maximum et la reverser, le cas échéant, au commerce de pompes funèbres Funerest et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 03F-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 – LE SESAME, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le restaurant Le Sésame, **ACCORDE** une subvention de 7 716,12 € maximum au restaurant Le Sésame au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 7 716,12 € maximum et la reverser, le cas échéant, au restaurant Le Sésame et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 03G-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 – Rapid'Flore, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le fleuriste Rapid'Flore, **ACCORDE** une subvention de 1 185,00 € maximum au fleuriste Rapid'Flore au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 185,00 € maximum et la reverser, le cas échéant, au fleuriste Rapid'Flore et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 03H-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 – Logiphone, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le commerce de téléphonie Logiphone, **ACCORDE** une subvention de 4 012,50 € maximum au commerce de téléphonie Logiphone au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 4 012,50 € maximum et la reverser, le cas échéant, au commerce de téléphonie Logiphone et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 03I-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 – Car Wash, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le commerce de nettoyage de voiture Car Wash, **ACCORDE** une subvention de 1 239,50 € maximum au commerce de nettoyage de voiture Car Wash au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 239,50 € maximum et la reverser, le cas échéant, au commerce de nettoyage de voiture Car Wash et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 04-2012 : **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté.

Décision n° 05-2012 : **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des organismes afférents à savoir : ADEME, pour l'acquisition de matériel de compostage à usage domestique ou collectif.

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

DECISION N° 2011-229 7 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la SARL Edouard KLOCZKO pour l'arpentage et le levé topographique de parcelles sur les communes de Ranguevaux, Fameck et Neufchef dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet d'itinéraire cyclable communautaire.

DECISION N° 2011-230 8 décembre 2011

DECIDE : d'accepter le contrat présenté par la société RMI afin de procéder au renouvellement de la prestation de maintenance du boîtier de sécurité fortigate F110c permettant un accès sécurisé à internet.

DECISION N° 2011-231 8 décembre 2011

DECIDE : d'accepter le contrat d'abonnement, de maintenance et de support de la plate-forme de télétransmission des actes au contrôle de légalité S²low présenté par la société APSE (Adullact Projet Services Est).

DECISION N° 2011-232 8 décembre 2011

DECIDE : d'accepter le contrat d'abonnement, de maintenance et de support de la plate-forme de dématérialisation des procédures des marchés publics Klekoon présenté par la société APSE (Adullact Projet Services Est).

DECISION N° 2011-233 15 décembre 2011

DECIDE : d'accepter d'ajouter à la vente à la boutique du Parc du haut-Fourneau U4 le produit suivant : DVD – Sous le Gueulard la Vie à 9,00 €

DECISION N° 2011-234 12 décembre 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte de la prolongation du délai d'exécution de la tranche ferme pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la rédaction du schéma directeur des systèmes d'information de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch par la société VICQ Consultants dont le siège est à Lunéville.

DECISION N° 2011-235 13 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du Haut Fourneau U4 entre l'association « pour une Alternative Vers l'Expression » représentée par Pascal MADELAINE, et la Communauté d'agglomération du val de Fensch, le 17 décembre 2011.

DECISION N° 2011-236 14 décembre 2011

DECIDE : de contracter auprès de Dexia Crédit Local un emprunt de 1 150 000 € dont les fonds proviennent de la B.E.I. (banque européenne d'investissement) pour le financement de la construction de la salle dédiée aux Musiques Actuelles (SMAC), construite aux normes BBC.

DECISION N° 2011-237 16 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville de Hombourg-Budange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-238 16 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville de Volstroff et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-239 16 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Serémange-erzange entre la ville de Bertrange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-240 16 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange entre la ville de Fontoy et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2011-2012.

DECISION N° 2011-241 16 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville d'Elzange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-242 16 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville de Metzervisse et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-243 16 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la vente du véhicule Peugeot Boxer, immatriculé 378 BGD 57, à M. Patrick KAUFMANN pour un montant de 1 000 €

DECISION N° 2011-244 19 décembre 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des mètres supplémentaires nécessaires à l'achèvement de l'opération d'entretien des voiries de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch par la société TRABET Lorraine à Talange.

DECISION N° 2011-245 21 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (centre aquatique FERALIA) entre la ville d'Illange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-246 27 décembre 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 3 au contrat d'assurances dommages aux biens souscrits auprès de la compagnie SMACL considérant les changements intervenus courant 2011.

DECISION N° 2011-247 27 décembre 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 au contrat d'assurances risques statutaires souscrit auprès de la compagnie CNP Assurances, considérant l'augmentation du taux de cotisation.

DECISION N° 2011-248 28 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la SAS Gras Savoye – Berger Simon pour la prestation d'assurance « mutuelle santé – complémentaire maladie » pour une durée d'un an.

DECISION N° 2011-249 28 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société UPM relative à la reprise des papiers issus de la collecte sélective.

DECISION N° 2011-250 28 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la régie de quartier relative à l'enlèvement des ordures non ménagères déposées autour des conteneurs du quartier de Rémelange à Fameck.

DECISION N° 2011-251 28 décembre 2011

DECIDE : d'accepter le contrat Barème E de l'organisme Eco-emballages.

DECISION N° 2012-001 2 janvier 2012

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville de Metzeresche et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-002 2 janvier 2012

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Serémange-Erzange entre la ville de Basse-Ham et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-003 4 janvier 2012

DECIDE : d'accepter la proposition de la régie de quartier d'Uckange relative à l'enlèvement des ordures non ménagères à proximité des conteneurs et des espaces verts contigus aux immeubles appartenant à Batigère Sarel, des quartiers ouest de la commune d'Uckange pour une durée d'un an.

DECISION N° 2012-004 **2 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition d'un bureau situé dans le poste de garde du Parc du haut-Fourneau U4 à l'association ASSOLATELIER pour la poursuite de leur projet.

DECISION N° 2012-005 **5 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la présente décision qui annule et remplace la décision n° 2011-231 du 8 décembre 2011 et le contrat d'abonnement, de maintenance et de support de la plate-forme de télétransmission des actes au contrôle de légalité S²low présenté par la société APSE (Adullact projet Services Est).

DECISION N° 2012-006 **5 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la présente décision qui annule et remplace la décision n° 2011-232 du 8 décembre 2011 et le contrat d'abonnement, de maintenance et de support de la plate-forme de télétransmission des procédures des marchés publics Klekoon présenté par la société APSE (Adullact projet Services Est).

DECISION N° 2012-007 **5 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter le contrat vitrerie proposé par la société VALO' Propreté pour la réalisation de la prestation de nettoyage des vitres de la piscine de Florange pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par reconduction expresse et comprenant trois interventions annuelles.

DECISION N° 2012-008 **5 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter le contrat vitrerie proposé par la société VALO' Propreté pour la réalisation de la prestation de nettoyage des vitres du centre aquatique FERALIA à Hayange.

DECISION N° 2012-009 **5 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de M. Jean-Louis MOHORIC pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange.

DECISION N° 2012-010 **10 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'association USB de Fameck pour remplacer la rencontre France/Turquie par la rencontre France/Pologne.

DECISION N° 2012-011 **10 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter les indemnités de sinistre concernant le dommage survenu le 28 février 2011 à Florange et le dommage survenu le 18 mars 2011 au centre aquatique FERALIA à Hayange.

DECISION N° 2012-012 **10 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Serémange-Erzange entre la ville de Kuntzig et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-013 **10 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville de Rurange les Thionville et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-014 **12 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de remplacement de l'index de révision de prix « 74-70-00-Services de nettoyage » prévue dans le cahier des clauses particulières du marché par « S812000-services de nettoyage ».

DECISION N° 2012-015 **13 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition d'un bureau situé dans le poste de garde du parc du haut-Fourneau U4 à l'association MECILOR.

DECISION N° 2012-016 **16 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (centre aquatique FERALIA) entre la ville d'Angevillers et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-017 **17 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la demande de provision de Maître ECKERT pour effectuer les recherches et nommer un curateur chargé d'administrer les successions vacantes des copropriétaires décédés sans héritier de l'immeuble sis au 17 avenue des tilleuls à Uckange.

DECISION N° 2012-018 **20 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Valo relative au nettoyage des alentours des bornes d'apports volontaires pour le verre pour une durée d'un an.

DECISION N° 2012-018 BIS **18 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (Centre aquatique FERIALIA) entre la ville de Bousse et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-019 **19 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition des piscines communautaires entre l'association F.O.C. jardin d'eau et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-020 **19 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville de Luttange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-021 **19 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Serémange-Erzange entre la ville de Stuckange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-022 **26 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 modifiant la périodicité des interventions par l'ajout d'un passage supplémentaire par mois pour février, mars et avril 2012 pour le nettoyage des zones touristiques et artisanales avec l'Etablissement Service Aide par le travail, Abbaye du Justemont à Vitry/Orne dont le siège est à Amnéville les Thermes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H10

HAYANGE, le 13 février 2012
Le Président,

Philippe TARILLON

Etaient présents : Mmes CHINI, DEGUILLAUME, DESMOULINS, FICARRA, IORIO, MIDON, MOUMENE, MULLER, POJER, WALDUNG et WAX
MM. ARNOULD, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, CORVISIER, DAVID, DERDAB, DESINDES, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LIEBGOTT, LOGNON, MARICHY MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERON, PERTUY, QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

Mme FICARRA arrive à 19H 15, pendant le discours du président, reprend la procuration donnée à M. PERTUY et participe au vote de toutes les délibérations.

M. Fabrice CERBAI arrive à 19H27 au cours de la délibération n° 2012-002, participe au vote et aux délibérations suivantes.

M. QUINQUETON arrive à 19H33, au cours de la délibération n° 2012-009, participe au vote et aux délibérations suivantes.

M. KHALDI arrive à 19 H 50 au cours de la délibération N° 2012-013, participe au vote et aux délibérations suivantes.

M. GREINER quitte la séance à 20 H 30, avant le vote de la délibération N° 2012-016, donne procuration à Mme DESMOULINS.

M. DEUTSCH quitte la séance à 20H47, après le vote de la délibération n° 2012-016, donne procuration à M. SCHWARTZ.

Etaient absentes : Mmes MANCHETTE et TORRI

Etait absent excusé : M. PIERRAT

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes AQUE, HOFER, KOCEVAR et LEGRAND, MM. BEAUQUEL, PRISCAL et LEONARDI,